

ATTESTAION DE NON BOURSIER A DISTANCE

- **L'attestation de non boursier** ne sera plus délivrée sous format papier par les services de la Direction Générale des Affaires Estudiantines et ce à partir du **01/07/2016**

-L'étudiant doit

Le Chef de Cabinet

Adel BEN AMOR

- 1.Aller sur le site : www.best.rnu.tn
- 2.Créer un compte en choisissant un login et un mot de passe
- 3.Accéder au système : (une interface qui lui sera dédiée) via ces paramètres
- 4.Déposer une demande d'attestation de non boursier en ligne
- 5.**Scanner les pièces demandées** et les joindre à sa demande en ligne.
- 6.Valider sa demande

-L'étudiant recevra **un mail de notification** dès traitement de sa demande par les services administratifs

-Il téléchargera « **le reçu** » à **partir de son interface** et il s'adressera à la banque de son choix pour compléter les procédures avec les services bancaires.